

le 24 octobre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 20 et 21 octobre 2014**

**2014 DDEEES 1115** Subvention (8.000 euros) à l'association Club Action des Labels Indépendants Français (CALIF) pour l'organisation de l'évènement Disquaire Day.

**Mme Laurence GOLDGRAB, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération, en date du 7 octobre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Club Action des Labels Indépendants Français (CALIF) pour l'organisation de l'évènement Disquaire Day ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence GOLDGRAB, au nom de la 2<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 8 000 euros est attribuée à l'association Club Action des Labels Indépendants Français (CALIF) domiciliée 8 rue sainte Marthe 75010 Paris (dossier n° 2014\_06685 ; n° Simpa : 120841).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée Rubrique 90-3, Chapitre 65, Article 6574, (VF55003) du Budget de Fonctionnement de la Ville de Paris 2014.